

1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2018
PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2018

REUNION DES 28 ET 29 MARS
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI MARZU

2018/O1/001

*Question déposée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Au nom du groupe "PER L'AVVENE"*

OBJET : Financement des infrastructures en eau des communes et EPCI

Monsieur le Président,

Ma question concerne le financement des infrastructures en eau des communes et EPCI, et au-delà, l'ensemble du dispositif d'aides aux communes.

La ressource en eau et sa gestion sont au centre de toutes nos préoccupations. Même si les dernières précipitations semblent éloigner le spectre d'une pénurie pour la période estivale, la situation demeure sous tension dans un contexte de changement climatique.

Fort de ce constat, une gestion drastique de la ressource s'impose.

Chaque année en moyenne, c'est $\frac{1}{4}$ de la production d'eau potable qui s'égare dans la nature à cause des fuites ou incidents sur le réseau et souvent dans le rural, ces pertes peuvent atteindre 70%.

Améliorer le rendement des réseaux pour lutter contre ce gaspillage est donc une obligation.

Les investissements nécessaires, qu'ils concernent les captages, le stockage, les réseaux de distribution et d'alimentation, sont lourds mais généralement très bien subventionnés.

Malheureusement, ce sont plusieurs demandes de subventions qui attendent depuis de longs mois d'être instruites par l'Agence de l'eau et la CDC, désormais partenaire privilégié des communes dans ce domaine.

Face à ce silence radio, les élus qui souhaitent lancer au plus vite les appels d'offres et les travaux et relancer de fait la commande publique, sont inquiets.

Tout est suspendu nous dit-on et aucune réponse ni feuille de route n'a été communiquée à ce jour.

La 1^{ère} partie de ma question est très simple : que comptez-vous faire concrètement et quand pour que la machine se remette en marche ?

Par ailleurs et d'un point de vue plus général, à l'occasion des travaux de la commission de contrôle sur le règlement d'aide aux communes sous la précédente mandature, vous aviez avancé l'idée d'une révision du dispositif.

La création de la Collectivité de Corse au 1^{er} janvier oblige à ce travail d'harmonisation entre le règlement de l'ex CTC et celui de l'ex département de Haute-Corse (la Corse du Sud n'ayant pas de règlement d'aide aux communes).

Vous avez pris l'engagement de maintenir le niveau cumulé des aides des collectivités fusionnées tout en élaborant un règlement d'aides opérationnel qui permettrait aux communes de solliciter la Collectivité de Corse. Mais à ce jour, nous n'avons pas de visibilité.

La seconde partie de ma question consiste donc à vous demander de préciser les modalités, ainsi que le calendrier de révision et d'opérationnalité du futur règlement d'aides aux communes ?

Je vous remercie.